

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 032 DU 18 FÉVRIER 2026

portant nomination des membres du Conseil
d'administration des Archives nationales.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2024-1408 du 11 décembre 2024 portant approbation des statuts des Archives nationales ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 février 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration des Archives nationales, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Benjamin Coovi DAKO**, représentant de la présidence de la République ;
- monsieur **Alain AHOUNOU**, représentant du ministère de l'Économie et des Finances ;



- monsieur **Fortuné Armand AGBO**, représentant du ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Koffi ATTEDE**, représentant du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Auguste A. AIHUNHIN**, représentant de l'Association nationale des communes du Bénin ;
- monsieur **Gbadébô Aude-Elvis ODELOUI**, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- madame **Dorine Cynthia P. V. HOUNKPE**, représentant du ministère du Numérique et de la Digitalisation.

Article 2

Monsieur **Benjamin Coovi DAKO** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

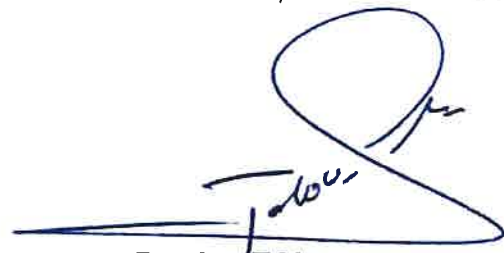
Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

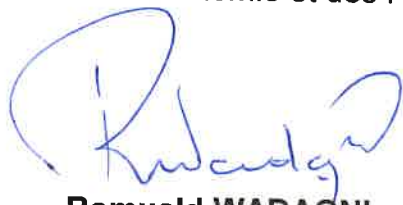
Fait à Cotonou, le 18 février 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme, de la Culture
et des Arts,



Shadiya Alimatou ASSOUMAN
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MTCA : 2 ; AUTRES
MINISTÈRES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7, JORB : 1.